

Propositions du Conseil de banque

Propositions du Conseil de banque à l'Assemblée générale

Lors de sa séance du 4 mars 2022, le Conseil de banque a approuvé le *Rapport financier* de l'exercice 2021, destiné au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale.

L'organe de révision a signé son rapport le 4 mars 2022.
Le Conseil fédéral a approuvé le *Rapport financier* le 18 mars 2022.

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale:

1. d'approuver le *Rapport financier* pour 2021;
2. de verser aux actionnaires, dans le cadre de l'affectation du bénéfice, un dividende de 1,5 million de francs au total;
3. de donner décharge au Conseil de banque;
4. d'élire Madame Rajna Gibson Brandon, professeure de finance à l'Université de Genève, membre du Conseil de banque pour le reste de la période administrative 2020-2024;
5. d'élire KPMG SA organe de révision pour la période administrative 2022/2023.

AFFECTATION DU BÉNÉFICE

En millions de francs

	2021
Résultat de l'exercice (art. 29 LBN)	26300,0
– attribution à la provision pour réserves monétaires (art. 30, al. 1, LBN)	–8698,1
= Résultat annuel distribuable (art. 30, al. 2, LBN)	17601,9
+ bénéfice reporté (réserve pour distributions futures avant affectation du bénéfice)	90943,1
= Bénéfice porté au bilan (art. 31 LBN)	108545,0
– versement d'un dividende de 6% (art. 31, al. 1, LBN)	–1,5
– distribution à la Confédération et aux cantons (art. 31, al. 2, LBN) ¹	–6000,0
= Report aux comptes annuels 2022 (réserve pour distributions futures après affectation du bénéfice)	102543,5

1 Convention du 29 janvier 2021 entre le DFF et la BNS concernant la distribution du bénéfice.